

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

1^e Coupe Québec ACRO

20 et 21 décembre 2025

GYMNASTIQUE QUÉBEC

3737 boul. Crémazie Est, #902, MTL, QC, H1Z 2K4
514-252-3043 / www.gymqc.ca
Personne contact : Josée-Anne Adam
inscription@gymqc.ca



COMITÉ ORGANISATEUR

QUÉBEC PERFORMANCE
Directrice : Léa Zanuto
Courriel : lzanuto@gymqcperfo.com
Site web : www.gymqcperfo.com



LIEU

COMPLEXE SPORTIF DE ROCHEBELLE (Porte 5)
1095 Av. De Rochebelle, Québec, QC, G1V 4P8

- [Lien Google Map](#)
- Stationnements aux alentours du complexe sportif.
- Porte d'entrée 5.

SERVICES AUX PARTICIPANTS

(Athlètes, Spectateurs et Entraîneurs)

HÉBERGEMENT

Best Western Premier, Hôtel Aristocrate
3100 chemin Saint-Louis
Québec, QC, G1W 1R8
418-653-2841 / [Site web](#)

*Bloc de chambres réservé jusqu'à 30 jours avant la compétition. Modifications possibles jusqu'à 20 jours avant l'arrivée.
Lien pour réserver dans le groupe : [ICI](#)*

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

Aucun

SERVICE MÉDICAL

Un service de physiothérapeute sera offert sur place durant toute la compétition.

AUTRES INFORMATIONS

Stationnement autour du Complexe sportif, à l'école de Rochebelle.

ENTRAÎNEURS

Des collations seront offertes aux entraîneurs sur le plateau de compétition.

HORAIRE ET INSCRIPTION

- **Date limite d'inscription et de paiement : 7 novembre 2025**
- **Date de publication de l'horaire : 21 novembre 2025**
- **Frais d'inscription par participant :**

ACRO CANNES (athlètes ACRO N2 et plus, déjà inscrits en duo/trio)	0,00 \$
ACRO CANNES (cannes seulement)	35,00 \$
ACRO (Défi)	52,00 \$
ACRO (N2 à N6)	76,00 \$
ACRO (N7 et plus)	143,00 \$
Entraîneur	0,00 \$

- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$** par discipline
- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **500 \$** par discipline
- **Frais de retard pour dépôt d'une musique ACRO après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$** par discipline
- **Demande de modification à l'horaire après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 5 jours ouvrables avant le 1^{er} jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / entraîneur
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 24 heures avant le 1^{er} jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / entraîneur

MODALITÉS DE PAIEMENT ET PROCESSUS D'INSCRIPTION

1. Tous les clubs devront remplir le formulaire d'inscription via le système d'inscription GYMQC.
 - a. Ouvrez le fichier reçu par GYMQC et l'installer sur votre ordinateur.
 - b. Choisissez l'événement et le club.
 - c. Ajoutez les athlètes que vous ne désirez pas inscrire à l'événement.
 - d. Ajoutez les entraîneurs (veuillez noter que seulement les entraîneurs affiliés compétitifs sont disponibles dans le système.)
 - e. Si vous notez une erreur au niveau de l'année de naissance, la catégorie, le nom ou autre, contacter Christian Turp (cturp@gymqc.ca).
 - f. Cliquez sur "envoyer inscription".
 - g. Lire la procédure et condition.
 - h. Si vos données sont exactes, cliquez sur "Je confirme avoir vérifié les informations de mon club".
 - i. Enregistrez le fichier Excel au nom de votre club.
 - j. Envoyez le fichier Excel à GYMQC (inscription@gymqc.ca) ainsi qu'au comité organisateur (lzanuto@gymqcperfo.com).
2. Le paiement des inscriptions devra se faire :
 - a. Par chèque : Libellé au nom de « Club de gymnastique de Québec » et doit être retourné à l'adresse suivante : 750 rue de la Sorbonne, C.P.1, Québec, QC, G1H 1H1.
 - b. Par virement bancaire :
 - Transit : 20030
 - Institution : 815
 - Folio : 214211
3. Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
4. Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.
5. Il est possible de changer de catégorie jusqu'à 10 jours ouvrables avant la 1^{er} journée de compétition, moyennant les frais indiqués dans ces directives.

MUSIQUE ACRO

Veillez déposer les musiques [ICI](#).

EXIGENCES DES FICHIERS DE MUSIQUE

- Format du fichier : MP3 ou MP4
- Nomenclature du fichier :
 - Suivre l'ordre suivant : Niveau_Catégorie_Routine_Club_prénoms athlètes_version
 - **Important : Ne pas mettre d'accent ou caractère spécial (é, è, ô, ë, etc.)**
 - V1 = Première version (premier envoi)
 - V2, V3 et plus = Lorsqu'il s'agit d'un changement de musique
 - Ex 1 = N8_Duo féminin_Dynamique_Envol_AnnabelleCharlotte

Question ou changement de musique :
Contactez Christian Turp (cturp@gymqc.ca)

FEUILLE DE POINTAGE ACRO

Veillez déposer vos feuilles de pointage (DD – Tarif Sheet) en cliquant [ICI](#).

Les feuilles de pointage de la catégorie N6 et pour le volet cannes doivent être soumises.

Date limite : 12 décembre 2025

- Les feuilles de pointage devront être remises une semaine avant le début de la compétition. Des changements mineurs pourront être accordés jusqu'à 2 heures avant le début de la compétition.

CANNES ACRO

PROGRAMME DE CANNES DE GYMQC

- Matériel nécessaire (cannes) : Pour cet événement, le comité organisateur ne fournira pas de cannes. Les participants sont responsables d'apporter leurs propres appareils. Veuillez vous référer au programme pour plus d'informations.

ANNULATION

- Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer, au comité organisateur (lzanuto@gymqcperfo.com) et à Gymnastique Québec (inscription@gymqc.ca), une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début des compétitions.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de la compétition. Les pièces acceptées sont les suivantes :
 - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Le comité organisateur doit OBLIGATOIREMENT accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.